

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 42-402-1930 nomment le Comité chargé d'élaborer le programme de la fête nationale du 11 mai 1930 et mettant une somme de 3.500 francs à la disposition dudit comité

n° 42-402-1930

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
9 mai 1930

Numéro JO  
n° 402 du 31/05/1930

Date du numéro  
31 mai 1930

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884:

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1ere — Le Comité chargé d'élaborer le programme de la fête nationale de d'Arc est composé ainsi qu'il suit : Président : M. l'administrateur des colonies commandant de cerele. Membres : MM. Rivière, adjoind principal des services civils; Bertrand, commerçant; Laplace, de la Compagnie de l'Afrique orientale Chamsan (Esmaël). cadide Djibouti.

#### Art. 2

Une somme de 3.500 francs, à prélever sur le

chapitre XIIT, article À paragraphe 1<sup>er</sup>, du budget de l'exercice en cours, est mise à la disposition du Comiié.

#### Art. 3

La présente décision enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.